

Réveil Social S. A. V. T. Risveglio Sociale

Organe du Syndicat Autonome Valdôtain des Travailleurs Organo del Sindacato Autonomo Valdostano "Travailleurs."

L. 25 la copia — Abbonamenti: Annuo L. 300 — Semestre L. 150 — Spedizione in abbonamento postale - IV Gruppo — Direzione: Aosta, Piazza I. Manzetti - Tel. 73-36

I MISTERI DI S. MARTINO

ovvero: i D. C. all'Amministrazione dei Bacini Imbriferi

Leggiamo sul n. 68 dell'8-3-1960 della Gazzetta del Popolo le confessioni del gran capo DC Avv. Bondaz nella sua relazione politica alla festa del socio ove ad un certo punto afferma tra l'altro: « Voi conoscete o amici miei, la situazione anche su questo punto. Quale è la situazione in Valle d'Aosta? Abbiamo perso il Deputato ed il Senatore, abbiamo perso la Regione. Dal '46 abbiamo perso il Comune di Aosta. Che cosa ci rimane? Ci rimane l'Amministrazione del Consorzio dei Bacini Imbriferi che raggruppa i rappresentanti dei 74 Comuni della Valle, ed è questa una entità di enorme importanza economica per la Valle, ecc. ».

E' appunto su quest'ultima entità che vogliamo soffermarci, su questa entità di enorme importanza (parole di Bondaz), l'ultima che gli rimane dell'antico impero democristiano; ci sia pertanto permesso di entrare in quest'ultimo feudo per chiedere alcune precisazioni in merito a determinate spese. Per comodità degli interessati che, speriamo, vorranno risponderci, elencheremo ordinatamente le nostre domande:

a) TRASFERTE. — Che c'è di vero in merito alla spesa per l'anno 1959 di L. 1.200.000 circa, per trasferte della presidenza del B.I., oltre naturalmente alle spese di automezio (proprietà del B.I.) benzina (fatturata a parte)?

b) ACQUISTO NUOVA SEDE. — Anzi tutto, si è tenuto conto prima di trattare per l'acquisto di una nuova sede per i B.I., che la Regione il prossimo anno lascerà liberi i locali attualmente occupati per trasferirsi nel nuovo palazzo, e di conseguenza gli stessi potrebbero in parte essere assegnati ai B.I. anche a titolo gratuito? La presidenza del B.I. ritiene forse che gli stessi non siano sufficientemente decorosi, oppure non vuole confondersi con la Regione?

Inoltre sarebbe interessante conoscere gli elementi che hanno determinato di fissare la cifra di acquisto a ben 30 milioni di lire.

Pur tenendo conto che la zona ove dovrebbe sorgere il condominio ospitante la nuova sede del B.I. è tra le più ricercate, si può comunque stabilire fin da ora che il prezzo unitario per mq. di vano utile non dovrà essere superiore alle L. 75.000 e cioè il prezzo praticato sulla piazza di Aosta per locali di simile ubicazione; perciò detti locali dovranno per lo meno coprire una superficie di mq. 400 complessivi e cioè un complesso di circa 15 camere normali di m. 4 x 4. Abbiamo voluto soffermarci sui dettagli, in quanto solo essi possono giustificare la spesa, perché trattandosi di denaro pubblico non ci pare eccessiva una analisi dettagliata tecnica ed economica del problema.

INTERESSI SUI CAPITALI DEPOSITATI PRESSO ISTITUTI DI CREDITO.

Comprendiamo essere logico che una amministrazione quale i B.I. abbia dei capitali depositati presso Banche, capitali per diversi motivi non ancora utilizzati; quel che ci stupisce è che un capitale di ben 950.000.000 circa abbia reso in un anno per interessi, la sola cifra di L. 30 milioni circa, il che rappresenta appena il 3,20% di tasso, quando è noto che un qualsiasi libretto di risparmio frutta per lo meno il 4% e nel caso di somme così rilevanti anche il 4,50-5%?

Vorremmo, a questo punto, conoscere se la scelta dell'Istituto di credito a cui è assegnata la custodia di detti capitali, sia avvenuta tramite un regolare appalto o se sia invece una decisione arbitraria della presidenza del B.I.

A queste prime domande, cui prometiamo di farne seguire altre, non meno precise, ci auguriamo che il buon S. Martino saprà senz'altro risponderci con chiara documentazione, il che è nostro diritto esigerlo; in caso contrario ci riterremo autorizzati ad elencare anche queste tra i misteri del nostro Santo. E di ciò ne terranno conto i nostri lettori il giorno che dovranno, loro malgrado, togliere al DC l'ultimo feudo dell'antico impero.

Lz.

Per risolvere la crisi delle Miniere di Morgex-La-Thuille IL SAVT CHIEDE L'INTERESSAMENTO dei Parlamentari e del Presidente Marcoz

A conoscenza delle iniziative promosse dall'Ente Regionale Sardo a difesa delle miniere di Seui e del bacino di Sebariu, e della soddisfacente soluzione concordata dall'Ente Regionale con le Autorità governative in merito, la segreteria del SAVT ha ritenuto opportuno sollecitare l'interessamento dei nostri parlamentari e in particolare del Presidente della Giunta regionale, affinché si voglia provvedere in merito alla delicata situazione venutasi a creare in Alta Valle in seguito alla persistente crisi delle miniere di carbone del complesso Morgex-La-Thuille.

Non ignoriamo che la crisi carbonifera investe tutto il Mercato Comune Europeo e rappresenta uno degli aspetti più delicati del presente, nella vita economica del nostro continente. Problema complesso, che investe l'economia di Paesi notoriamente favoriti in questa produzione come la Germania, la Francia e il Belgio.

Riteniamo tuttavia che sia necessario puntualizzare la situazione venutasi a creare nella Valdigne e l'urgenza di trovare una soluzione soddisfacente.

Ecco il testo della lettera inviata dalla Segreteria del SAVT alle Autorità:

Al Presidente della Giunta regionale
Avv. Oreste Marcoz — Aosta
All'On. Severino Caveri
Camera dei Deputati — Roma
Al Senatore Renato Chabod
Senato della Repubblica — Roma
e, p.c.:

Alla Commissione Interna
Miniere di Morgex-La-Thuille

Questa Organizzazione sindacale è stata più volte sollecitata dai lavoratori e minatori dell'Alta Valle a voler esporre alle Autorità regionali e ai Parlamentari la reale situazione in cui si trovano i lavoratori del complesso minerario Morgex-La-Thuille e, con essi, una buona parte della popolazione di questa zona, per la quale la miniera rappresenta l'unica fonte sicura e continua di guadagno.

Riteniamo nostro imprescindibile dovere illustrarvi una situazione che da anni va determinandosi ed aggravandosi in questo settore della vita economica regionale. La Miniera di La-Thuille e di Morgex nel giro di pochi anni ha ridotto l'effettivo della mano d'opera occupata da 1059 a 531 unità! Una diminuzione di 528 unità che rappresenta, grosso modo, il 50 per cento del personale occupato! A sua giustificazione la Società Cogne pone in rilievo la passività della gestione del cantiere. La verità è che mai un serio tentativo è stato fatto per migliorare l'organizzazione dei complessi produttivi. Non abbiamo notato che un minimo indispensabile rimodernamento e finora nessuna spesa è stata preventivata o stanziata da quando si è sospesa la galleria diretta da Morgex alle lenti di antracite della Miniera.

Questa soluzione tecnica avrebbe significato, secondo i competenti, una maggior economia di trasporto del minerale, di estrazione. Purtroppo i lavori della galleria sono stati sospesi senza una plausibile giustificazione.

Temiamo che ciò sia la conseguenza di una maturata decisione della Società di lasciar morire lentamente il Cantier. Ciò comporterebbe gravi ripercussioni nella vita economica sociale della zona.

(Continua in seconda pagina)

Netta affermazione del SAVT alle elezioni per la C. I. delle Miniere di Cogne

Il 29 marzo scorso, i lavoratori delle Miniere di Cogne hanno provveduto alle elezioni per il rinnovo della C.I.

Tre liste di candidati, presentate rispettivamente dal SAVT, dalla CGIL e dalla CISL, si contendevano i voti dei lavoratori.

Il SAVT ha conseguito una netta affermazione sia in senso assoluto che in percentuale. I voti riportati sono 141, con un aumento di 19 voti sui risultati dell'anno precedente.

L'aumento da 122 a 141 è tanto più rilevante quando si tenga presente che 35 anziani iscritti al SAVT sono stati collocati in pensione nell'anno trascorso; 35 operai valdostani che quest'anno non hanno votato!

Questa fiducia nell'opera del SAVT è dovuta all'attività costante e disinteressata svolta a favore della classe operaia dal Direttivo, dai nostri membri della C.I.; è dovuta alla fiducia che gli amici di Cogne hanno saputo meritarsi fra gli operai delle Miniere.

Un plauso alla Sezione di Cogne del SAVT, un augurio sincero di buon lavoro per gli eletti, e l'assicurazione della nostra costante collaborazione.

Accordi relativi al premio aziendale dei 20 e 30 anni di anzianità

In seguito al mancato accordo del 16-2-1960, presso la Delegazione Industriale della Valle, per la controversia sul problema dell'interpretazione dell'art. 21 del contratto nazionale, le parti si sono nuovamente incontrate a Roma il 30-31 marzo scorso presso la sede dell'Intersind, per un esame della vertenza. Pubblichiamo i verbali degli accordi sottoscritti dalle parti a conclusione delle discussioni.

VERBALE DI ACCORDO

Il giorno 30 marzo 1960 presso la sede dell'Intersind Centrale in Roma, si sono riuniti:

— l'INTERSIND Centrale — rappresentata dall'Avv. Alberto Boyer e dal Dr. Umberto Allegri;

— la FIM-CISL — rappresentata dal Segretario Generale Franco Volontè e dal Segretario Nazionale Luigi Zanzi;

— la FIOM-CGIL — rappresentata dal Segretario Albertino Masetti e dal Sig. Breschi Annio;

— la UILM — rappresentata dal Segretario Nazionale Giuseppe della Motta;

con la partecipazione:

— della Delegazione Sindacale Industriale Autonoma della Valle d'Aosta rappresentata dal Segretario Cav. Giovanni Cassinelli;

— della Unione Regionale CISL di Aosta rappresentata dal Segretario Enzo Friso;

— della FIOM di Aosta rappresentata dal Segretario Carlo Boccazzi;

— del SAVT rappresentato dal Segretario Giancarlo Ravet;

nonché dai Signori:

— Avv. Umberto Cuttica e Avv. Giancarlo Capecci in rappresentanza della Nazionale Cogne S.p.A.

— e Attilio Désandré, Aly Guarguaglini, Luigi Magnone, membri di Commissione Interna degli Stabilimenti Siderurgici «Cogne»;

per esaminare ai sensi dell'art. 10 — parte comune — del contratto collettivo nazionale metalmeccanico, a seguito di verbale di mancato accordo 16-2-1960, il problema dell'interpretazione dell'art. 21 — parte prima — del contratto nazionale di lavoro in relazione all'ultimo comma dell'articolo stesso.

Dopo ampia e cordiale discussione, le parti, esaminate le reciproche posizioni in merito all'interpretazione di cui in premessa, si danno atto della inesistenza di ragioni di dissenso sulla interpretazione stessa.

Peraltro le parti stesse, nell'intento di realizzare una soluzione applicativa che tenga conto delle istanze avanzate dai rappresentanti dei lavoratori, conven-

gono che, restando il sistema dei premi aziendali quale in vigore presso le Società Nazionali Cogne, si darà luogo alle seguenti modalità di computo:

a) — dal premio contrattualmente previsto al compimento del 20° anno di anzianità, ovvero dal premio straordinario di cui alla norma transitoria allo stesso art. 21 verrà dedotto un importo pari a 55 ore, con un massimo del 73% del premio aziendale di venti anni e cioè Lire 23.920 lorde;

b) — dal premio aziendale previsto per il compimento del 30° anno verrà dedotto un importo pari a 20 ore, con un massimo del 27% del premio aziendale di cui al punto a).

Letto, confermato e sottoscritto.

(Seguono le firme)

VERBALE DI ACCORDO

Il giorno 31 marzo 1960 presso la sede dell'Intersind Centrale in Roma, via Barberini n. 36, si sono riuniti:

— l'INTERSIND Centrale — rappresentata dall'Avv. Alberto Boyer e dal Dr. Umberto Allegri, con la partecipazione del Signor Cavalier Giovanni Cassinelli per la Delegazione Sindacale Industriale Autonoma della Valle d'Aosta e Avv. Umberto Cuttica e Avv. Giancarlo Capecci per la Nazionale Cogne S.p.A.;

— la FIM-CISL — rappresentata dal Segretario Generale Franco Volontè e dal Segretario Nazionale Luigi Zanzi, con la partecipazione del Sig. Enzo Friso per l'Unione Regionale CISL di Aosta;

— la FIOM-CGIL — rappresentata dal Segretario Albertino Masetti e dal Sig. Breschi Annio, con la partecipazione del Sig. Carlo Boccazzi per la FIOM di Aosta;

— la UILM — rappresentata dal Segretario Nazionale Giuseppe Della Motta, con la partecipazione del Sig. Giancarlo Ravet per il SAVT;

nonché i seguenti membri della Commissione Interna degli Stabilimenti Siderurgici «Cogne»: Sig. Attilio Désandré, Aly Guarguaglini e Luigi Magnone.

Premesso che con verbale in data 30 marzo 1960 è stata definita la controversia relativa all'applicazione dell'art. 21 — ultimo comma — del vigente contratto nazionale di lavoro, in accoglimento delle richieste avanzate dai rappresentanti dei lavoratori, si conviene che a far data dal 1° aprile 1960 il premio aziendale previsto per il compimento del 30° anno verrà portato a Lire 60.000 (sessantamila).

(Seguono le firme)

Le C. I. del Complesso "Cogne", chiedono un incontro con il Sig. Direttore Generale Ing. Giancarlo Anselmetti

Riceviamo e pubblichiamo:
Ill.mo Sig. Amministratore Delegato e Direttore Generale
Dott. Ing. Giancarlo Anselmetti

TORINO

Il giorno 27-3-1960 si sono riunite ad Aosta le sottoscritte Commissioni Interne del complesso «Cogne» le quali, esaminata la situazione di tutto il complesso, hanno ravvisato la necessità di chiedere un incontro alla S. V. Ill.ma per discutere i seguenti punti:

- 1) — Trattamento integrazione invalidi del lavoro.
- 2) — Applicazione dei minimi aziendali ai nuovi assunti e nei cambiamenti di categoria ai lavoratori in forza.
- 3) — Preventiva discussione con le Commissioni Interne di ogni provvedimento aziendale di carattere collettivo.
- 4) — Aumento dei salari di tutti gli operai del complesso.
- 5) — Mantenimento di tutte le condi-

zioni di migliore favore già in atto nel complesso.

6) — Situazione produttiva della miniera Morgex-La-Thuille e del Treno Lamiera.

Le Commissioni Interne, preoccupate del malcontento esistente tra i lavoratori rappresentati, si sono pronunciate all'unanimità per un sollecito incontro con la S. V. Ill.ma e ritengono indispensabile che allo stesso siano presenti tutte le Commissioni Interne sottoscritte.

Distinti saluti.

Aosta, li 4-4-1960.

C.I. Gres Ceramic Castellamonte

C.I. Miniere di Pompiod

C.I. Direzione Generale Miniere

C.I. Direzione Generale

C.I. Sider

C.I. Miniere La-Thuille - Morgex

C.I. Miniere di Cogne

La U.I.L. si afferma alla FIAT e alla Lancia

In questa settimana si sono svolte le elezioni per il rinnovo delle Commissioni Interne della FIAT e della Lancia a Torino.

La consultazione elettorale sindacale ha confermato in modo clamoroso la fiducia che i lavoratori dei principali complessi industriali di Torino pongono nell'opera a difesa delle classi lavoratrici. La UIL ha riportato 17.271 voti con una maggioranza di 2.078 voti in più pari all'11% in più sul complessivo dei voti. La maggiore percentuale tra tutte le organizzazioni sindacali.

Il numero dei seggi assegnati alla UIL è passato da 55 a 60. E' stato un successo clamoroso che è stato posto in

rilievo da tutta la stampa nazionale.

Alla Lancia pochi giorni dopo si è avuto la conferma della fiducia riscossa dalla UIL presso le maestranze: essa ha totalizzato n. 1034 voti rispetto agli 839 dell'anno precedente.

Queste lusinghiere affermazioni dell'organizzazione alla quale abbiamo affidato la nostra rappresentanza in campo nazionale e della quale ci sentiamo degni fiduciari in campo regionale, ci riempie di orgoglio e di fiducia per l'avvenire sicuri che anche la nostra azione sarà compresa e sostenuta dalle maestranze della regione valdostana.

Ai Dirigenti centrali e torinesi della UIL, i nostri vivi e sinceri rallegramenti per il successo conseguito che premia la diuturna fatica.

PROBLEMES DE L'ECOLE

LA DEMOCRATICITE' DES AMIS DU SINASCEL

Le Réveil Social annonçait, dans le numéro précédent, la constitution d'un Syndicat Autonome Valdotaïn Maîtres d'Ecole, adhérent au SAVT pour ce qui se rapporte au domaine régional, et à la UIL pour les questions de compétence nationale. La nouvelle troublait l'esprit de certains messieurs qui, au mépris du problème scolaire valdotain n'ont jamais été capables de trouver une solution définitive et satisfaisante.

Le Syndicat Autonome Valdotaïn des Maîtres d'Ecole a pour but de porter sa contribution à une solution équitable du problème qui paraît insoluble. Ceci tout en défendant la position juridique actuelle des maîtres d'école acquise par le concours d'Etat.

Le critérium exposé par M. l'Assesseur dans le choix des instituteurs à membre des commissions est, selon notre humble opinion, très démocratique.

Mais l'avis de M. l'Assesseur venait interprété de façon peu orthodoxe dans un ordre du jour, moins que démocratique, par le secrétariat du Sinascel. Cet ordre du jour déclarait:

non poter essere d'accordo con tale nuovo criterio per i seguenti motivi:

1. - il Sinascel gode della fiducia e raccoglie l'adesione della quasi totalità degli insegnanti elementari ed è per la sua forza organizzativa e per la sua serietà l'unico sindacato che finora abbia impostato, discusso e anche risolto problemi riguardanti la categoria;

2. - ai due piccoli sindacati, con il criterio che l'Assessore alla P.I. intende seguire, verrebbe attribuito un potere di rappresentatività sproporzionato alla loro consistenza numerica;

per tanto ritiene che non si può attribuire in ogni caso ad un sindacato con un esiguo numero di iscritti la rappresentatività di una intera categoria di oltre cinquecento unità.

Avant tout reste un témoignage de l'esprit démocratique du Sinascel, le respect que démontrent ces gens pour les minorités (restriction mentale à la fasciste).

Deuxièmement, nous repoussons la déclaration que le Sinascel «gode della

IL NUOVO STATO GIURIDICO DEI MAESTRI APPROVATO DAL CONSIGLIO DEI MINISTRI?

Dal giornale «Scuola e Maestri» siamo informati che il nuovo stato giuridico degli insegnanti sarebbe stato approvato dal Consiglio dei Ministri nella seduta del 28 gennaio scorso. Da una attenta lettura del testo si ha la netta sensazione che il nuovo progetto è una copia peggiorata nei confronti dello schema a suo tempo presentato all'esame del Consiglio Superiore della Pubblica Istruzione. In particolare constatiamo che manca l'esplicito riconoscimento della qualifica di impiegati civili dello Stato; nessun riferimento al trattamento economico e di carriera, né, al personale della Scuola è garantita la tutela dei suoi diritti. Il progetto di legge dimostra, se ce ne fosse bisogno, l'animus paternalistico che anima il progetto di legge e il tentativo di sottoporre la Scuola, e per essa i docenti, all'arbitrio del conformismo.

La libertà dell'insegnante nell'esercizio delle sue funzioni di docente non è affatto esplicitamente garantita e ogni carattere di democraticità nei Consigli Scolastici o di disciplina o per gli altri organi collegiali e Commissioni non è in alcun modo assicurato.

Queste sono le principali deficienze del nuovo progetto di legge oltre a rilevarsi poi che nessuna delle rivendicazioni proposte dagli organi sindacali laici è stata presa in considerazione.

Vorremmo chiedere alla Sinascel, che in campo regionale fa il grande difensore della scuola statale, qual'è la sua reazione a questo progetto che conferma le mai sopite ambizioni della DC verso la Scuola pubblica e quelle insoddisfatte della Scuola privata?

Per mancanza di spazio, dobbiamo rimandare al prossimo numero il dovuto commento al progetto di legge ministeriale. Riteniamo tuttavia doveroso precisare che il SAVME si ritiene in dovere di allinearsi con i sindacati nazionali per la difesa della Scuola pubblica soprattutto al fine di eliminare ogni equivoco e malinteso riguardo alla sua opera e al suo programma futuro.

fiducia e ha l'adesione della quasi totalità degli insegnanti.

Ce serait en tous cas: la quasi totalité di fascistica memoria.

Nous pouvons très bien démontrer qu'un grand nombre d'instituteurs ne sont pas tout à fait d'accord avec les syndicalistes du Sinascel et qu'une bonne partie du corps enseignant est inscrite au Syndicat CISL simplement parce que, au même Syndicat, sont inscrits plusieurs directeurs didactiques qui sont membres du Secrétariat exécutif ! On comprend alors très bien l'état d'esprit qui a inspiré l'adhésion des inscrits.

Qu'il soit: «l'unico sindacato che finora abbia impostato, discusso e anche (sic) risolto i problemi della categoria...» ce nous semble une affirmation pour le moins hasardeuse, et nous aimerions, à ce propos, préciser que plusieurs problèmes furent posés par le groupe

La consigne des ouvriers agricoles

Ce n'est pas la première fois que notre journal s'est occupé de cette question, et malheureusement nous devons y retourner, parce que trop nombreux sont encore les employeurs qui, par négligence, par un sens de laisser aller, ne dénoncent pas aux correspondants communaux les salariés.

Cette négligence est très préjudiciable aux intérêts des salariés.

Il est nécessaire qu'on sache que lorsqu'un domestique de campagne n'a pas été dénoncé au placeur communal, il n'est pas considéré comme un salarié, et il perd ainsi les droits que les diverses lois lui reconnaissent, soit: assistance maladie, allocations familiales, subside de chômage et pour finir cet ouvrier agricole perd sa pension de vieillesse, car aucun paiement de marques ne résultera à son nom. L'ouvrier qui n'est pas dénoncé ne pourra pas non plus obtenir la pension d'invalidité.

Combien de fois nous avons constaté les inconvénients que nous venons de dénoncer et dont les employeurs se rendent coupables!

D'autre part, les lois actuellement en vigueur, exonèrent de tout paiement les employeurs lorsque les terres cultivées au moyen de la main-d'œuvre salariée se trouvent à une altitude supérieure à 700 m.s.n.m. Et alors pour quelle raison néglige-t-on de consigner les domestiques ?

Cette absurdité doit cesser. Tous les propriétaires qui emploient la main-d'œuvre pour le travail de leurs terres ont l'obligation de faire leur devoir, tout

Guerre froide des machines-outils

«Les Soviétiques envahiront pacifiquement l'Occident grâce à leurs machines-outils; Khroutchev aurait eu raison: les capitalistes seraient «enterrés».

Telle est l'étonnante conclusion d'une enquête effectuée en Europe Occidentale et en Union Soviétique sur l'industrie des machines-outils par un professeur de l'université américaine de Columbia, Seymour Melman. Il avait déjà collaboré à un organisme anglo-américain pour le développement de la productivité en 1953. Il préconisait alors:

— la production en grande série;

— la standardisation;

— le développement des centres de recherche scientifique et technologique;

— la concentration de la production (regroupement des entreprises).

«Le seul pays qui ait appliqué ces directives à la lettre, déclare le professeur Melman, c'est l'Union Soviétique».

En Europe, comme d'ailleurs aux Etats-Unis, des entreprises sclérosées fabriquent des machines-outils selon des méthodes artisanales; les pièces détachées ne sont pas interchangeables; ainsi les fabricants ne se concurrencent-ils pas. Et ils vendent très cher.

En URSS au contraire les machines-outils, fabriquées à la chaîne selon des règles toutes identiques, sont des usines (du moins celles qu'a visitées le professeur Melman) aussi rapidement que les autos chez Ford ou Chevrolet. «Elles seront offertes sur le marché occidental à des prix imbattables, tôt ou

du SAVT avant même qu'il fût régulièrement constitué en Syndicat, ceci sans tapage et sans excès publicitaires (par exemple l'augmentation de la contribution aux instituteurs des écoles des hameaux).

Peut être ces Messieurs du Sinascel se rapportent-ils à la loi Bondaz; il serait bien de connaître à ce propos l'opinion du Ministère. La loi Bondaz était et reste un parfait document de propagande électorale. En outre, dans cette loi, n'est aucunement envisagée la question économique des instituteurs, lesquels viennent de perdre leur physiologie de fonctionnaires de l'Etat pour se revêtir d'un veston hybride, de nous ne savons trop quelle position juridique.

Et voilà: «l'unico problema impostato e risolto dal Sinascel». Tout cela c'est de la politique, non pas du syndicalisme.

Enfin, pour ce qui se rapporte au Syndicat con esiguo numero di iscritti, attendez Messieurs les démocrates du Sinascel, n'oubliez que toute minorité peut devenir majorité et viceversa. Les leçons reçues devraient vous enseigner quelque chose.

ECOR

leur devoir et en premier lieu de ne pas faire perdre aux salariés les droits que les lois leur reconnaissent. Pour ce faire il suffit de dénoncer aux placeurs communaux ou encore aux bureaux des contributions unifiées en agriculture à Aoste les salariés qui ont prêté leur œuvre pour le travail de la campagne.

Communiqué

Nous communiquons à tous les intéressés, que nous suspendrons l'envoi du journal «LE REVEIL SOCIAL» à tous ceux qui ne seront pas en règle avec la cotisation pour la fin du mois de mai 1960.

Nous rappelons également que les cotisations au SAVT agricole sont reçues par les membres des divers directifs de zone et par les correspondants communaux.

D'autre part, il est bien qu'on le sache, le Syndicat Autonome Valdotaïn «Travailleurs» — catégorie agricole — est à la disposition des inscrits en règle avec leur cotisation, pour l'exploitation de toutes les pratiques, conseils, etc. etc. dont nos associés pourraient avoir besoin.

Par conséquent ne pourront être prises en considération les éventuelles pratiques ou informations qui nous seront transmises par les agriculteurs non en règle, et qui ne peuvent en aucune façon être considérés comme des associés de notre Syndicat.

A. T.

tard». Un seul remède, selon le professeur Melman: retirer le contrôle de leurs entreprises aux industriels qui, au cours des 6 dernières années, ont été incapables de moderniser leurs usines.

IL SAVT CHIEDE L'INTERESSAMENTO dei Parlamentari e del Presidente Maroz

(Segue dalla prima pagina)

Da ricordare che il nostro Sindacato aveva, già alcuni anni fa, promosso la formazione di un Comitato intercomunale per la difesa della Miniera. A questo Comitato avevano aderito tutti i partiti politici, le organizzazioni sindacali, gli Enti e il clero ed una delegazione si era recata a Roma per discutere il grave problema dei licenziamenti. In quella occasione si erano prospettati, con i Ministri competenti, le soluzioni del problema. Pensiamo che sia urgente e necessario riproporre la questione alle autorità governative affinché si trovi un sollecito e definitivo impiego del carbone come potrebbe essere l'installazione di una centrale termoelettrica ad alto potenziale, un maggior consumo dell'antracite nello Stabilimento siderurgico di Aosta o presso altri complessi industriali. Riteniamo che la Società abbia il dovere morale di non abbandonare il cantiere minerario di La-Thuille nell'interesse stesso della Regione e in particolare dei Co-

MACCHINE AL SERVIZIO DELLA PRODUZIONE problema dell'occupazione nel processo tecnologico

Parlando, tempo fa, con alcuni tecnici sul problema dell'automazione, uno di questi ebbe ad esprimere un pensiero che mi colpì particolarmente: «le macchine potranno far tutto fuorché diventare acquirenti dei loro perfettissimi prodotti».

Infatti il problema dell'automazione va affrontato con la dovuta prudenza, in modo che non ci siano conseguenze spiacevoli né per il progresso tecnico della produzione né per i lavoratori. Spesso si sente dire che non è possibile arrestare il progresso per impedire che qualcuno resti disoccupato, oppure che il progresso è un bene purché non rechi danni sia pure transitori.

In altre parole bisogna che all'evoluzione tecnologica dei mezzi di produzione corrisponda un'adeguata riconversione della manodopera con una gradualità tempestiva si da rendere irrilevante quella disoccupazione tecnologica che inevitabilmente sorge quando si introducono nel processo produttivo nuovi e così perfetti macchinari capaci di sostituire il lavoro di decine e talvolta centinaia di operai.

Il problema, già di per sé socialmente difficile, diventa irrisolvibile quando alla questione tecnologica si sovrappone e si sostituisce il problema umano e sociale dell'egoismo della classe padronale la quale si rifiuta di tenere presente che la disoccupazione tecnologica anche se considerata come fenomeno transitorio non può essere sottovalutata per la semplice ragione che troppo spesso il transitorio significa dieci o vent'anni di disoccupazione per molti, troppi lavoratori.

Alla domanda: che ne sarà delle persone che lavorano nelle fabbriche e negli uffici, se saranno sostituiti dalle macchine? c'è chi predice che quando i mostri meccanici avranno sostituito il lavoro umano ci saranno milioni di di-

Jovençon - Décès

Nous venons d'apprendre, avec regret, la nouvelle du décès, survenu à Jovençon le jour 5 avril, de M. Bionaz Calixte, âgé de 64 ans.

Premier président de la section de l'Union Valdotaïne de Jovençon, le Défunt avait toujours lutté pour l'idéal valdotain avec une fidélité qui lui faisait honneur.

Bon père de famille, travailleur émérite, M. Bionaz a su mériter la sympathie de tous ceux qui l'ont connu.

Son fils est membre de la C.I. des Caves de Pompidou pour le SAVT.

Les funérailles, qui eurent lieu le 7 avril, furent imposantes. Les nombreuses couronnes de fleurs, le drapeau de la section de l'Union Valdotaïne de Jovençon, celui du SAVT ainsi que celui des anciens combattants, accompagnèrent à sa dernière demeure la dépouille mortelle du cher disparu.

Nous adressons nos plus vives condoléances à ses fils Eugène et Prosper, à ses petits-fils Joseph et Prospérine, ainsi qu'à sa belle-fille Edwige.

soccupati. L'avvenire non è così pessimistico se la buona volontà e il senso realistico degli uomini saprà intendere il problema con umanità e spirito sociale. E' ora che il problema venga posto dalle organizzazioni sindacali prima che sia troppo tardi e che il processo tecnologico abbia creato situazioni difficili e antisociali. Il fenomeno dell'automazione deve mantenersi nei limiti di causa ed effetto. La causa dell'automazione deve avere per effetto una maggiore espansione economica che corrisponda ad una più logica e razionale distribuzione della ricchezza, una maggior possibilità di attingere ai beni di consumo da parte di tutti gli individui della società. L'automazione deve rappresentare un altro passo nello sforzo costante di colmare la frattura fra i bisogni (domanda) e le merci (offerta).

Il mondo del lavoro organizzato si rende lentamente conto del nesso che corre fra aumento della produttività e aumento dei salari. Bisogna che tutti: lavoratori, prestatori d'opera, organizzazioni padronali e sindacali, governi, comprendano il significato dell'automazione che non consiste solo in un maggior volume di produzione, ma anche e mi si permetta, soprattutto, in una equa ripartizione della ricchezza prodotta.

R. G.

Décès

Après une longue maladie supportée toujours avec patience et foi, est décédée le 27 mars dernier à Cogne, Mme Ruffier Pasqualina née Chillod, mère de notre activiste Ruffier Osvaldo. Elle était une femme entièrement dévouée à sa famille, d'esprit et de moeurs profondément valdotains. Le SAVT tient à exprimer sa participation sincère au deuil qui frappe la famille.

Encore à Cogne, le 3 avril courant est manquée aux vivants, subitement, Mme Guichardaz Emilie veuve Truc, âgée de 71 ans.

A ses funérailles prirent part tous les amis de Cogne. A nous il nous reste que d'adresser aux familles Truc-Guichardaz et en particulier à son fils Constantin (Tintin) nos condoléances les plus vives et les plus sincères.

Servizio ITAL

Per ogni questione relativa a:

Pensione di vecchiaia (INPS)
Pensione di invalidità (INPS)
Pensione ai superstiti (INPS)
Pensioni facoltative (INPS)
Ricovero in luoghi di cura per malattia o tubercolosi (INPS)
Rinnovo documenti assicurativi (INPS)
Trattamenti per tubercolosi (INPS)
Trattamenti per assegni familiari (INPS)
Indennità e sussidi di disoccupazione (INPS)

Infornuti sul lavoro nell'industria e nell'agricoltura e commercio (INAIL)
Malattie professionali (INAIL)
Trattamenti per malattie comuni (INAM)

Trattamenti particolari di previdenza (Enti vari)

Recupero contributi assicurativi per lavoro compiuto presso terzi

Iserizione negli elenchi nominativi dei lavoratori agricoli

Responsabilità civile da infortunio

Contestazione con Istituti privati di assicurazione

Emigrazione

Recupero salari all'estero

Ricerca di persone all'estero

Trattamenti previdenziali all'estero

RIVOLGETEVI

all'Ufficio Regionale dell'ITAL, cioè all'Istituto Nazionale di Tutela e di Assistenza ai Lavoratori, che ha sede presso il SAVT in Aosta, Piazza Innocenzo Manzetti (P.le della Stazione). Troverete chi vi presterà GRATUITAMENTE, con diligenza e sollecitudine, la più ampia assistenza in sede amministrativa e legale.

Oltre che per quanto sopra l'ITAL sarà sempre a vostra disposizione per qualsiasi altra pratica e per darvi consigli, informazioni e quant'altro possa necessitarvi.

F.to: Il Segretario del SAVT
Giancarlo Ravet

COMMENT APPRECIER LE VIN LA GUARDIA CIVICA

Nous trouvons dans une ancienne monographie sur le Beaujolais, des conseils donnés avec compétence et bonhomie par Léon Foillard et Tony David. Nous les retenons personnellement, excellents, mais nous préférons vous en laisser juges ; les voici donc :

Pour apprécier un vin, il faut étudier ses caractéristiques dans l'ordre suivant : la couleur, le bouquet, le fruit et la vinosité.

On sait qu'un vin, en vieillissant, perd la vivacité de sa couleur. Un vin vieux rouge tourne à la couleur ambrée, puis il prend une teinte plus pâle, dite « pelure d'oignon ». Un vin vieux blanc devient doré.

Le bouquet est dû aux éthers et essences dont l'ensemble forme l'arôme particulier de chaque vin. Ce bouquet évolue avec le temps.

Le fruit, qui rappelle le goût du raisin, est donné par les huiles fixes, les éléments gras, la glycérine et le sucre non utilisé dans la fermentation ; il donne à chaque vin une saveur spéciale.

La vinosité est représentée par la teneur en alcool. On dit qu'un vin est généreux quand il restaure les forces, moelleux quand il glisse comme du velours dans la bouche. « C'est du satin en bouteille » disait d'un Julienas, un archevêque gourmet. Le vin dont tous les éléments harmonieux s'épanouissent dans la bouche, fait « la queue de paon ». Si au contraire il manque de bouquet et de souplesse, il « tourne court », et quand il est âpre et dur comme un coup de trique, on dit « qu'il accroche » ou « qu'il est sec ».

Un vin peut être franc de goût, fin, bouqueté, corsé, capiteux, étoffé, charnu, nerveux, ferme, généreux, velouté... ou vert, astringent fier, cru, commun, léger, lourd, mou, acide... comme le vin de Brétigny qui fait « danser les chèvres ». C'était du reste le cas du vin de Montmartre qui avait encore la réputation d'être diurétique :

C'est du vin de Montmartre

Qui en boit une pinte en pisse quatre.
Ces vins faibles et trop verts s'appel-

lent « ginglets ». On dit d'un vin trop mordant, trop acerbé, qu'il est « raide comme la justice de Bâgé » laquelle n'avait pas bonne réputation dans l'ancien temps. Le vin peut avoir du grain, de la mâche, de la moelle, de la sève, de la race, de l'origine, de la distinction, du feu, comme aussi il est grossier, lourd, ou plat « comme la poupée de Jeanne-ton qui n'avait ni cuisses, ni tétons ».

Il est bien d'autres termes locaux ou généraux, qui sont aussi expressifs. Il y a les goûts de terroir, d'échauffé, de fermentation, d'évent, d'amer, de moisi, de rancio, etc. Mais quand le vin est bon, qu'il est fin, frais, fruité comme un Beaujolais de l'année, on dit qu'il a un goût de « revenez-y » et qu'il « rend amoureux de boire ».

Le vin blanc et le vin rouge ont chacun leurs adeptes et leurs régions préférées. Pourtant la plupart des buveurs consomment l'un et l'autre. Un de nos vieux amis, s'expliquait ainsi sur le rôle de chacun :

Le vin rouge va bien en mangeant, le vin blanc, en buvant.

A jeun, le vin blanc est généralement plus recherché, et la sagesse des vignerons confirme cette opinion :

Rouge le soir, blanc le matin, Ravit le cœur du pèlerin.

Mais pas de doctrine absolue sur ce point et pas de querelles venimeuses entre les partisans du Blanc et du Rouge qui, en matière de vin, font bon ménage.

D'ailleurs, qu'il soit rouge ou blanc, quand il est bon, le vin est toujours la meilleure des boissons. Écoutons ce que nous en dit Jean Richepin, comme juste conclusion :

Bois! mais ne bois que du vrai vin, Fils du Soleil et de la Terre. C'est le seul breuvage divin, Tout autre est fade et délétère. L'alcool brûle, c'est un caustère. La bière étreint, c'est un clystère. Bois le vin, sois bon comme lui.

P. M.



Les belles barbes se font rares. Nous le regrettons et proposons à l'admiration de nos lecteurs ce "poker" de vénérables et solides montagnards, dans l'espoir secret de susciter de nouvelles vocations parmi les imberbes et de réveiller l'esprit d'émulation chez les porteurs de barbes.

Questa tipica figura che si incontra entrando nelle città e villaggi, viene definita giustamente come la carta da visita di ogni Comune.

Nella vita di tutti i giorni, di tutte le ore, la guardia esplica la sua funzione altamente civica indicando, consigliando quanti ad essa si accostano per sapere e conoscere l'ambiente che li ospita.

I compiti affidati a questo solerte tutore della disciplina e dell'ordine, vanno dal pronto intervento negli incidenti stradali, all'assistenza ai pedoni, dal sollecito disimpegno del traffico, alla tutela dei diritti dei cittadini, alla salvaguardia dell'igiene e della sanità pubblica.

L'importantissimo ruolo che svolge la guardia civica nell'ambito della vita comunale, è sovente misconosciuta e sottovalutata, quando non è ignorata da molti amministratori stessi.

Perché tale delicato e importante servizio pubblico si svolga adeguatamente, occorre che le amministrazioni interessate provvedano affinché alla guardia civica sia assicurato ogni confortevole mezzo e un equipaggiamento completo, dignitoso, appropriato, per accrescerne il decoro e la stima presso il pubblico. Dignità e decoro che ritorneranno a beneficio della pubblica amministrazione.

Purtroppo molte delle nostre amministrazioni assumono troppo spesso elementi privi di alcuna preparazione professionale e li abbandonano a se stessi.

La soluzione di questo grosso problema potrebbe essere risolta mediante l'intervento dell'Amministrazione regionale in applicazione dell'art. 117 della Costituzione Italiana e ai sensi dell'art. 2 dello Statuto Speciale per la Regione Valle d'Aosta che stabilisce: « Nei limiti dei principi fondamentali stabiliti dalle leggi dello Stato, (la Regione), ha il potere di emanare norme legislative sulla polizia locale, urbana e rurale ».

Pertanto si auspica che l'Amministrazione regionale affronti al più presto il problema, e in modo particolare studi l'uniformità delle divise e l'addestramento professionale.

La soluzione ha alla sua base il pregio di tener conto della particolare situazione della nostra regione, centro internazionale turistico.

M. B.

Convegno regionale delle guardie civiche e comunali

Allo scopo di esaminare e quindi prospettare alle Amministrazioni comunali le soluzioni dei più importanti problemi della categoria, il Sindacato Autonomo Valdostano — categoria Enti locali, organizza un convegno regionale delle guardie civiche e comunali della Valle d'Aosta per il giorno 28 aprile 1960.

Al convegno saranno trattati i seguenti argomenti: l'uniformità delle divise, lo stato giuridico economico, i corsi regionali di addestramento professionale. Saranno inoltre studiati i compiti delle mansioni delicate e complesse che, giornalmente, sono affidate alle guardie comunali alle quali sono richieste attitudini fisiche e psicologiche particolari, cognizioni tecniche in ogni ramo inerente l'attività municipale e, attualmente, con l'applicazione del nuovo Codice Stradale, il compito di vigilanza, il quale assume ora particolari aspetti tecnici che richiedono una adeguata, approfondita conoscenza tecnica del Codice ed esigono esperienza, tatto nei rapporti con il cittadino, soprattutto in relazione alla posizione della nostra Valle, fra breve centro turistico internazionale di notevole importanza, situazione destinata ad ulteriori sviluppi in previsione dei trafori alpini, per cui l'attività delle guardie civiche richiederà una maggiore e costante preparazione culturale, tecnica e psicologica.

Pertanto è necessario un incontro di tutti gli appartenenti alla categoria per uno scambio di vedute ed un'azione unitaria in campo regionale per studiare una soluzione ragionevole del grosso problema che travaglia da molto tempo la categoria.

Al convegno sono invitate le Autorità regionali e i Sindaci dei principali centri della Valle. Essa si preannuncia sin d'ora come una delle riunioni più importanti della categoria aderenti agli Enti locali.

LA PATRIE VALDOTAINE

par ANDRÉ ZANOTTO

Mémoire présenté à l'Académie de Saint-Anselme

Nous sommes heureux de commencer la publication d'un intéressant mémoire du à la plume reconaie de notre vaillant collaborateur M. André Zanotto.

Ce travail, qui a marqué le début de M. Zanotto à l'Académie St-Anselme, a été accueilli très favorablement par les membres de l'illustre Société savante valdotaine.

Nous présentons à M. Zanotto, qui prête depuis plusieurs années sa précieuse collaboration à notre journal (en 1956 on lui décerna un des Prix Saint-Vincent de journalisme pour ses articles parus sur le "Réveil Social") nos plus vives félicitations.

I.

LA « PATRIE » DES SALASSES

Une première idée de société policée, d'individualité politique primordiale, soit de Patrie, se rapporterait aux fiers et malheureux Salasses, les premiers habitants de la vallée d'Aoste que nous rencontrons dans les récits historiques, à la sortie de la nuit des temps.

Les narrations des historiens grecs et latins ont fait ressortir leur audace, leur puissance belliqueuse qui donna beaucoup de fil à retordre aux Romains lorsque ceux-ci, ayant déjà assujéti les tribus de la Gaule Transalpine, cherchèrent à se garantir, par la puissance des armes, un passage à travers la région salasse pour se rendre aisément dans leurs possessions ultramontaines par les cols de *Alpis Graia* et *Alpis Pennina* (Petit et Grand-Saint-Bernard).

On a évalué qu'avant la conquête romaine les Salasses vivant dans ces contrées étaient au nombre, très imposant, de 70.000.

Toutefois la « civilisation » de nos mystérieux devanciers nous laisse sceptiques, puisque nous n'en possédons aucune preuve vraiment incontestable.

Les vestiges archéologiques pourraient

faire le point sur cette prétendue civilisation pré-romaine de la vallée d'Aoste. Mais ils nous manquent presque complètement.

Les tombeaux de Villeneuve, de Montjovet, premières traces de l'homme chez nous, sont de l'âge néolithique. Ils ne nous disent que peu de choses sur les premiers défricheurs de notre région.

Faire appartenir ces primitifs à une race déterminée, voire à celle salasse, ce nous semble hasardeux. De l'âge néolithique au premier siècle a.J.-C. cette « race » serait parvenue à un degré très avancé de civilisation. Cela ne nous conste absolument pas.

Les fouilles archéologiques nous ont encore rendu trois monnaies très antiques. Une a été trouvée à Saint-Martin-de-Corlèans en 1857, l'autre dans un champ près d'Aoste en 1858, la troisième près de Verrès. Elles font partie de la collection de l'Académie St-Anselme.

Deux de ces pièces portent des inscriptions indéchiffrables. Les caractères en sont pré-italiques, ombres à notre modeste avis.

Quelqu'un a fait remonter les trois monnaies inconnues aux Salasses. Or, comme disait justement Jules Brocherel, « il est « probable que les Salasses ne connaissaient « pas l'alphabet, du moment qu'ils ne nous « ont laissé aucune inscription lapidaire. » (1)

S'ils ne connaissaient pas l'alphabet, ils ne purent évidemment frapper des monnaies portant des inscriptions. Les pièces dites « salasses » ont partant peu de probabilités d'être dues à nos devanciers. Peut-être leur origine restera-t-elle inconnue à jamais.

Nous pensons qu'à ces temps-là la vallée d'Aoste devait être sous l'influence monétaire, et politique, d'un peuple italique.

L'hypothèse qui veut que ces monnaies eussent été importées par des voyageurs étrangers nous paraît moins fondée.

Quant à la croyance, acceptée par la plupart de nos historiens, que les Salasses exploitaient des mines d'or, nous donnons raison à ceux qui se refusent d'y croire.

La tradition populaire nous parle aussi d'un chef mythologique nommé Cordélus et de la ville, non moins fantastique, de Cordèle, ainsi intitulée pour lui rendre honneur.

Quel poids donner à la croyance populaire ?

Selon nous, surtout pour des époques si lointaines, elle est peu fondée. Voyez ce qu'elle fit accroire à propos des souterrains de la cité d'Aoste, dont la légende a été nettement démentie par le Prieur Gal :

« Toutes les rues longitudinales et transversales avaient leur égout souterrain, soit « cloaque. Ces conduits, bien voutés à plein « ceintre, soutenaient en même temps le « pavé des rues qui supportaient ainsi, « sans s'affaisser, des poids énormes... « Voilà l'origine toute simple des souterrains, appelés vulgairement souterrains « des Sarrasins, faussement attribués aux « Salasses, en supposant une ville nommée « Cordèle à l'endroit même qu'occupe la « cité d'Auguste, comme si Varron eût « campé dans la ville même des Salasses, « ce qui est peu admissible ». (2)

Notre croyance populaire se plaît à attribuer aux Salasses et aux Sarrasins, peuples qui l'ont particulièrement frappée, tout fait merveilleux ou étrange survenu dans le Pays.

La légende de Cordèle et de Cordélus, n'est pas mentionnée par les auteurs anciens. Elle serait née dans le pays d'Aoste à une époque plus ou moins reculée du moyen âge.

Quelques historiens de chez-nous, surtout parmi ceux qui rédigèrent leurs notes lorsque la méthodologie historique était encore approximative, ont trop facilement

accrédité la tradition populaire et transformé en vrai l'incroyable.

De Tillier, que nous considérons à juste titre comme le père de l'histoire valdotaine, à propos des Salasses est au nombre de ceux qui se sont abreuvés à la mythologie. Il a, par conséquent, pris des bévues remarquables.

Or, en plus de deux cents ans, les études historiques en auront bien fait du chemin ! Si de Tillier est le père de notre histoire, cela n'autorise point ses « arrière-petits-fils », qui érivent de nos jours, à recopier à l'aveuglette ses affirmations, sans se donner la peine de les contrôler.

A leur apogée, soit au début de leurs démêlés avec les Romains, les Salasses devaient être encore à l'état presque barbare.

La nécessité de refouler les légions d'Appius Claudius qui voulaient envahir leur territoire, les induit à s'unir militairement.

Mais leur degré de civilisation, qui n'était pas élevé, ne put s'améliorer après leur première défaite, puisqu'ils durent se cacher dans les montagnes pour s'échapper à la captivité et organiser la résistance.

Vraisemblablement, ils n'eurent jamais la puissance, la valeur militaire que leur prêtent les historiens classiques qui, outre à ne pas être contemporains, ne se sont pas trouvés sur les lieux où se sont déroulées leurs luttes contre les Romains.

Les récits de ces historiens pourraient être faussés, exagérés, disproportionnés par complaisance envers les consuls, pour exalter leurs victoires ou excuser leurs défaites. Voilà comment s'expliquerait, par exemple, la grande victoire salasse à Verolengo.

(à suivre)

(1) Augusta Praetoria, Revue Valdotaïne, octobre-décembre 1951, n. 4.

(2) JEAN-ANTOINE GAL, Coup d'oeil sur les antiquités du Duché d'Aoste, dans Société académique religieuse et scientifique du Duché d'Aoste... Quatrième bulletin, Aoste 1862, pp. 13-14.

LE COIN DU PAYSAN

Une nouvelle pour les cultivateurs directs

Grâce à l'initiative d'un groupe de cultivateurs de notre Région et sous les auspices du SAVT, vient de se constituer à Aoste, sous le nom de "UNION DES PAYSANS VALDOTAINS", une nouvelle Association de cultivateurs directs, qui a son siège provisoire auprès des bureaux mêmes de notre organisation. Cette Association entend se consacrer, sur le plan syndical, à la défense des intérêts matériels et moraux de la catégorie, indépendamment des conceptions politiques de chacun, mais cependant dans le cadre de notre Autonomie régionale, comme il est explicitement prévu dans le Statut.

Déjà plusieurs Sections sont en voie de formation et diverses demandes individuelles d'inscription nous sont parvenues ainsi que de nombreuses demandes d'informations. Nous répondrons à tous et rendrons prochainement visite aux cultivateurs nous ayant signalé la possibilité de créer une section dans leur Commune.

Toutefois, afin de ne créer aucune confusion, nous entendons préciser que la nouvelle "UNION DES PAYSANS VALDOTAINS" est une Association de cultivateurs directs totalement indépendante de la Section Agricole de notre Syndicat, laquelle continuera à s'occuper

de la défense des intérêts de la catégorie des salariés agricoles.

Enfin, répondant à diverses demandes, nous précisons que "L'UNION DES PAYSANS VALDOTAINS" régulièrement constituée et reconnue comme "persona giuridica" par décret de M. le Président de la Vallée, enregistré auprès du Greffe du Tribunal d'Aoste, est donc parfaitement habilitée à représenter légalement la catégorie et à en défendre les droits et les légitimes intérêts.

La rubrique "LE COIN DU PAYSAN" que nous publierons régulièrement sur le "Reveil Social", nous permettra de maintenir la liaison avec tous nos amis et adhérents qui pourront y trouver des notes d'intérêt technique et des communications utiles intéressant directement l'activité syndicale, assistentielle ou mutualiste de notre Association. La même rubrique nous permettra de répondre aux demandes d'intérêt collectif, de remercier nos amis et adhérents pour leurs conseils et encouragements, de même que pour leurs critiques qui nous démontreront, elles aussi, que notre modeste action est suivie, commentée, discutée.

A tous les Paysans, la nouvelle "UNION DES PAYSANS VALDOTAINS" dit cordialement: à bientôt.

LES PREVISIONS DU TEMPS

Le temps qu'il fait a des répercussions directes, non seulement sur les progrès de la végétation, mais aussi sur le développement des parasites des cultures, la rentrée des récoltes, l'exécution des travaux agricoles, etc.

Il est donc naturel que cette question ait toujours préoccupé les agriculteurs et que les observations enregistrées à ce sujet soient fort nombreuses.

On trouvera plus loin les principales constatations empiriques sur lesquelles on base la prévision prochaine du temps.

Ces indications ne sont certainement pas sans valeur et c'est en particulier grâce à elles que nos guides de montagne, nos bergers et en général nos paysans, se trompent rarement sur la nature du temps qu'il fera le lendemain.

Mais on a voulu prévoir la température à plus longue échéance. On éditait, notamment autrefois, des publications spéciales (tels certains almanachs) qui indiquaient, pour une année entière, l'état du ciel, ainsi que l'orientation de la température durant chaque jour à venir.

L'expérience a démontré que de telles prévisions, à échéance aussi lointaine, ne pouvaient être prises au sérieux.

En revanche les observations de nombreux auteurs tels que: saint Basile, Plaine, Virgile, Olivier de Serres et, plus près de nous, le fameux maréchal Bugeaud, ont cru pouvoir établir que les

relations entre le temps observé au début de chaque lunaison et la fin de cette période, donnent des pronostics beaucoup plus certains.

Si le temps est mauvais les 5.ème et 6.ème jour de la lune et qu'il continue à l'être au moment du premier quartier, il y a, disait Bugeaud, 11 chances sur 12 pour que toute la lune soit en mauvais temps.

Cependant, ce n'est qu'à partir du moment où on a pu effectuer chaque jour de nombreuses observations météorologiques, dans les principaux pays du globe, puis les diffuser immédiatement et les interpréter d'une façon rigoureuse, qu'on a vraiment réussi à prévoir à l'avance les perturbations atmosphériques prochaines.

De telles prévisions, établies en Italie par le service météorologique de l'aviation, sont annoncées chaque jour par T.S.F. à des heures régulières.

Ces indications, suffisamment précises et rationnelles, peuvent rendre d'importants services à notre agriculture et nous recommandons donc de les recueillir et de les appliquer, avec, cependant, une pointe d'interprétation, basée sur l'observation de certains phénomènes locaux de sûre interprétation.

Bien que la science de la Météorologie aille se perfectionnant chaque jour, nous retenons que les indications empiriques

auxquelles nous avons déjà fait allusion plus haut, correspondent aussi à des renseignements précieux; c'est pourquoi, et aussi pour rendre un juste hommage à l'esprit d'observation de nos campagnards, que nous allons rappeler ci-après les principaux signes d'une pluie prochaine, donnés par l'observation:

1. - DES ANIMAUX

Les poules se roulent dans la poussière et se pouillent.

Les coqs chantent souvent dans la journée.

Les pigeons se baignent fréquemment, étendent les ailes sur les toits.

Les chats se lavent avec ardeur.

Les canards se lavent, plongent, crient.

Les grives chantent sans fin.

Les moineaux se baignent, se chamaillent.

Les hirondelles volent très bas.

Les poissons sautent hors de l'eau.

Les taons et les mouches piquent violemment.

Les chèvres se battent entre elles.

Les araignées tissent peu de fil.

Les vers de terre sortent.

Les fourmis travaillent activement.

Les serpents s'éloignent de leurs refuges habituels.

2. - DES HUMAINS

Les douleurs rhumatismales sont plus vives.

Les blessures sont plus douloureuses.

Les cors aux pieds sont plus sensibles.

3. - DES PLANTES

Les tiges de trèfle se dressent.

Les feuilles de maïs s'enroulent.

Les fleurs de l'oselle se ferment.

Les fleurs de laitue s'épanouissent.

Les tulipes ne s'ouvrent pas.

Les fleurs d'oxalis restent pliées.

Les fleurs du petit liseron des champs se ferment.

4. - DES OBJETS FAMILIERS

Le sel devient humide.

La suie des cheminées se détache.

Les mèches des bougies charbonnent.

Les pavés des rues suintent.

On entend mieux les sons lointains venant du midi.

On perçoit mieux les mauvaises odeurs.

5. - DU SOLEIL ET DE LA LUNE

Le soleil paraît à l'horizon plus grand qu'à l'ordinaire.

Le soleil est blafard et trop chaud dès le matin.

Au lever du soleil, le ciel nuageux est bariolé de rouge.

Le soleil est caché l'après-midi dans une brume grise.

Le soleil se couche sous des nuages noirs, ou pourpre foncé.

La lune est entourée d'un halo ou de brume.

6. - DES NUAGES

Les nuages sont bas, foncés et se déplacent vite.

Le ciel est pommelé, avec tendance à se couvrir.

Les nuages situés à des hauteurs différentes vont en sens opposé.

Les nuages sont des cumulus blancs sur ciel bleu (orage).

Les nuages sont des nimbus bas et foncés venant de l'Est ou du Midi.

7. - DES PHENOMENES METEOROLOGIQUES

Gelée blanche abondante le matin.

Absence de rosée en été, après une nuit claire.

Le brouillard s'élève en formant des nuages.

La transparence exceptionnelle de l'air.

La pluie qui commence vers midi est généralement longue.

La pluie qui fait des bulles dans les ruisseaux des rues est durable.

8. - DES VENTS

Les vents forts, ou assez forts, amènent généralement la pluie.

Il en est ainsi, notamment chez nous, lorsqu'ils soufflent de l'Est ou du Sud-Est.

Et voilà, chacun peut en se basant sur ces quelques observations dictées par l'expérience, se livrer à des pronostics qui semblent faciles et certains. Parfois, cependant, une pluie non prévue le conduira à la modestie et à la philosophie considération de l'importance des éléments impondérables, ou, peut-être, de la Providence.

P. M.

Culture de la pomme de terre

Les fêtes de Pâques ont toujours eu une grande influence sur les activités agricoles. Pâques c'est l'annonce officielle du printemps à la campagne: l'hiver est fini, les journées se sont allongées, le soleil commence à se faire plus chaud et les aubes printanières voient le paysan debout au premier chant du coq. L'époque des travaux recommence et va se poursuivre jusqu'à l'automne; Pâques a déclenché le mouvement et voilà que bientôt il faudra penser à planter les pommes de terre.

La pomme de terre, de la famille des solanées, n'est pas une plante indigène, elle prospère à l'état sauvage sur les hauts plateaux du Chili et de la Bolivie et fut introduite en Europe, au Portugal, par Pietro Cieza en 1532. On la trouve en Allemagne, dans les Flandres et dans l'Est de la France au début du XVIIe siècle. La propagande entreprise en sa faveur, par Parmentier, à la fin du XVIIIe siècle, favorisa la dissémination et l'amélioration de sa culture en France et dans l'Italie du Nord.

Les tubercules de la pomme de terre sur 15 à 27 % de matière sèche renferment notamment: 12 à 20 % de fécule, 1,50 à 3 % de matières azotées, avec solanine dans les tubercules verts par la lumière, et dans les germes. Les tubercules à chair ferme sont les plus riches en protéine.

Pendant la végétation la fécule augmente constamment en poids, mais diminue parfois en composition centésimale, lorsque des pluies abondantes permettent aux tubercules de devenir plus aqueux. Les tubercules récoltés après de fortes pluies, ou dans des sols très humides, renferment donc une proportion d'eau exagérée. Pour faciliter leur conservation, il faut les laisser se ressuyer avant de les rentrer.

La pomme de terre est une plante des régions tempérées, qui gèle à - 2°, qui souffre des chaleurs excessives et exige des étés et des sols moyennement humides.

FUMURE — L'application du fumier de ferme, ou d'autres engrais organiques, est toujours indispensable.

Les engrais azotés minéraux bien choisis et bien appliqués augmentent la vigueur des touffes, la résistance aux maladies de dégénérescence, les rendements par hectare, en poids et en fécule.

Employés trop tard ou sous forme trop lentement assimilable, ils retardent la maturité, ce qui peut contribuer à abais-

ser le taux % de la fécule.

Leur emploi est généralement avantageux toutes les fois que le prix d'achat de 100 kilogrammes de Nitrate de Soude ou de 100 kilogrammes de Sulfate d'Ammoniaque est inférieur au prix de vente de 750 à 800 kilogrammes de tubercules.

La fumure azotée minérale pourra être appliquée: moitié sous forme ammoniacale avant la plantation, moitié sous forme nitrique au buttage (juin).

Les doses seront très variables suivant les sols, les assolements, etc.; elles pourront atteindre jusqu'à 300 kilogrammes de Sulfate d'Ammoniaque et 200 kilogrammes de nitrate, mais ne devront jamais descendre au dessous de 150 kilogrammes de Sulfate d'Ammoniaque et 150 kilogrammes de nitrate par hectare.

Les engrais phosphatés hâtent la maturité (avantage pour pommes de terre précoces) et augmentent la résistance aux maladies cryptogamiques.

Dans les sols pauvres en chaux et avec des applications hâtives, on choisira les scories de déphosphoration.

Dans les sols bien pourvus de calcaire et dans tous les milieux, avec des épandages effectués seulement au moment de la plantation, on préférera les superphosphates à la dose de 200 à 300 kilogrammes par hectare, correspondant à 30-45 kilogrammes de P²O⁵.

Les engrais potassiques facilitent la concentration de la recue dans les tubercules. Leur degré d'utilité et les doses à appliquer devront être contrôlés expérimentalement. On emploie ordinairement de 150 à 200 kilogrammes de Chlorure de Potassium par hectare.

Préparation et choix des plants. — La multiplication par tubercules correspond à un bouturage, c'est-à-dire la continuation de la vie d'un même végétal, avec toutes ses qualités et ses défauts.

Il faut donc choisir les semenciers sur des touffes saines et productives. Le renouvellement fréquent des semences avec des plants sélectionnés, indemnes de maladie de dégénérescence, est toujours indispensable.

Les très petits tubercules, que l'on conserve parfois pour semence, dans un but d'économie, sont à rejeter. On choisira au contraire des tubercules moyens pour: 1. les variétés potagères; 2. les cultures en sols argileux. De gros tubercules, non sectionnés, pour produire des semences. De gros tubercules sectionnés et de moyens tubercules entiers pour

les variétés fourragères à gros tubercules.

La germination préalable en clayettes, ou sur une aire de grange, à la lumière diffuse, donne des germes vigoureux, courts et permet d'éliminer les tubercules atteints de filosité, ou de boulage. On améliore ainsi le rendement et l'état sanitaire de la récolte.

L'espacement de la plantation est très variable suivant la richesse du sol, les variétés cultivées, etc.

Cependant il y a intérêt à planter aussi serré que possible. On obtient ainsi les rendements les plus élevés et des tubercules de grosseur moyenne plus appréciés, surtout pour la semence.

La profondeur des plantations sera d'autant plus grande que le sol sera plus perméable, plus aéré, plus sec.

En année humide, les plantations les plus superficielles sont les plus productives. On améliore par le buttage les plantations trop peu profondes.

Suivant la grosseur des semenciers et l'espacement adopté, le poids des tubercules de semence varie de 12 à 20 quintaux par hectare pour environ 30.000 à 40.000 pieds.

VARIETES. — Les variétés de pommes de terre cultivées sont très nombreuses, mais nous nous limiterons à parler ici des variétés cultivées dans notre Région et particulièrement des variétés recommandées par l'Assessorat à l'Agriculture et admises au bénéfice du subside pour l'achat de semences sélectionnées.

Selon leur destination, les pommes de terre peuvent être classées en: primeurs - demi primeurs - potagères - de grande consommation - fourragères - féculières.

Les variétés que nous examinerons ci-après, appartiennent à la catégorie des pommes de terre de grande consommation, sauf peut-être la Krazava, qu'il serait mieux de classer dans les variétés fourragères.

La Bintje est une pomme de terre de forme oblongue, à peau et chair jaune, demi précoce, de bonne productivité, très sensible au mildiou.

La Majestic est une pomme de terre de forme oblongue, à peau jaune mais à chair blanche, de précocité moyenne et de bonne productivité, peu résistante au mildiou.

La Bohms (Tonda di Berlino) est une pomme de terre ronde à peau et chair jaunes, demi tardive, de bonne productivité, assez résistante au mildiou.

La Krazava — est une pomme de terre de forme semi oblongue, à peau et chair jaunes, demi tardive, très productive et de bonne résistance au mildiou.

MALADIES — Comme toutes les plantes en général et les plantes cultivées en particulier, la pomme de terre est, malheureusement, sujette aux maladies et victime des attaques d'insectes nuisibles. Mais avec les moyens de défense que la science moderne met à la disposition du paysan, ce dernier peut facilement contrôler et défendre l'état sanitaire de ses cultures, sans aller en contre, par ailleurs, à des dépenses excessives.

Nous n'énoncerons pas toutes les maladies, lesquelles, grâce à l'amélioration des méthodes de culture et à l'emploi judicieux de semences sélectionnées, ont une tendance très nette à rétrograder et nous nous limiterons à parler d'une d'entre elles, la plus fréquente:

Le Mildiou maladie cryptogamique qui se reconnaît par des taches brunes, desséchées sur les feuilles; estompées, larges, avec poussière blanchâtre du côté inférieur, au moins sur les bords.

Pour la combattre, il suffit de pulvériser sur le feuillage une bouillie au sulfate de cuivre, comme pour la vigne, ou une solution d'oxychlorure de cuivre (poudre Caffaro).

De tous les insectes nuisibles, le plus redoutable est, sans aucun doute possible, le Doryphore de la pomme de terre.

Cet insecte récemment importé d'Amérique, fait de gros dégâts sur les feuilles de pommes de terre. Les feuilles et les tiges mêmes sont découpées, parfois au point de disparaître complètement. L'adulte a un centimètre de long, il est jaune avec 10 lignes noires sur le dos; ses antennes ont onze articles. Sa larve, semblable à une limace rougeâtre, très bombée en dessus, porte six pattes noires, et un organe anal, qui lui sert à se fixer sur le végétal.

Pour combattre le doryphore, il suffit de pulvériser sur le feuillage une solution d'arséniate de plomb à 2 %, en répétant le traitement 3 fois par an (mai - juin - juillet). Mieux encore si l'on peut combiner les traitements à l'arséniate avec des traitements anticryptogamiques à la bouillie bordelaise ou aux oxychlorures de cuivre.

L'arséniate de chaux peut, naturellement, remplacer le sel de plomb. P. M.

CURE TERMALI 1961

Per disposizione della Direzione Generale dell'Istituto della Previdenza Sociale, si informa che il termine utile per la presentazione delle domande di cure termali viene anticipato, con il corrente anno, al 31 ottobre.